Publié le 11/08/2023

ARRÊTÉ n° 2023/08/1634

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
direction de l'évènementiel
A23.191

Objet : Fête votive de Vauvert
Samedi 12 août 2023.

Défilé de la jeunesse

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 et L2213-2 ;

VU le Code de la Route dans ses articles R411-8, R471-10 et de L325-1 à L325-3 ;

VU l'instruction interministérielle en date du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière modifiée ;

VU la police d'assurance responsabilité civile contractée auprès de la Compagnie l'assurance SMACL assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79031 Niort Cedex 9 ;

VU l'avis de la direction des Services Techniques et de la Police Municipale ;

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement des festivités, d'assurer la sécurité du public et de prévenir tout risque pendant la fête locale et notamment le samedi 12 août 2023 à l'occasion du défilé de la jeunesse ;

ARRÊTE

Article 1 : Samedi 12 août 2023, à 21h15 la jeunesse défilera depuis l'église jusqu'aux arènes. A cette occasion, les jeunes se présenteront à la population sur une remorque tractée.
Pour faciliter l'accès du tracteur à l'église, il sera autorisé à emprunter la rue de Milan et la rue Ferrer à contre-sens. Cette circulation sera accompagnée par la police municipale.

Article 9 : Madame la Directrice Générale des Services, veillera à la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 11 AOUT 2023

Le maire,

MAIRIE de VAUVERT (Gard)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le……..*
- *sa notification le……*
- *sa publication le……*

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du ……..
Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier